

### **Mandat**

Outre le mandat que lui confie la convention collective et la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), le Comité de santé et sécurité au travail :

- a) reçoit les plaintes des membres, les étudie, fait enquête s'il y a lieu et donne son avis sur la validité de la plainte ;
- b) participe aux rencontres du comité paritaire et remet le procès-verbal au bureau du Syndicat à la suite de chaque réunion ;
- c) transmet au Comité des relations de travail les dossiers devant être soumis à la procédure de griefs et d'arbitrage ;
- d) fait des recommandations à l'Université et/ou aux membres en vue d'assurer la santé et la sécurité au travail ;
- e) fait des recommandations au Comité de négociation concernant les amendements à apporter à la convention collective en matière de santé et sécurité.

### **Membres**

Mélanie Archambault (depuis octobre 2024)

Geneviève Gauthier (fin : avril 2025)

Denis Dufresne (depuis avril 2025)

Céderick Duval-Dyke (depuis avril 2025)

Annie Vaillancourt (coordonnatrice de comité)

### **Compte rendu des activités de l'année 2024-2025 (1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2025)**

La modernisation du régime de santé et de sécurité du travail est toujours en cours ; les Représentants en santé et sécurité de toutes les accréditations sont nommés, le comité légal (CSS) est en formation, les choses suivent leur cour. Le régime intérimaire se terminant en octobre 2025, mais pouvant se terminer en 2026 (projet de Loi déposé), une nouvelle entente devra être faite en intersyndical, avec l'employeur, pour la suite des choses. Nous sommes en attente du règlement qui encadrera les derniers changements, ce règlement étant bloqué présentement au gouvernement.

Annie a commencé à être libérée à temps plein afin de mettre en place le régime. Elle fait les tâches de RSS (Représentante en Santé et Sécurité) soit (entre autres) participer aux enquêtes d'accidents, participer à la mise en place du comité, coordonner les autres représentants en santé et sécurité et effectuer des identifications de risques.

Tous les membres du comité ont suivi une ou plusieurs formations en SST, dans le but d'être mieux outillés lorsqu'arrivera la nouvelle structure en santé-sécurité de l'Université.

Une entente pour l'achat des souliers et des bottes de sécurités a été mise en place et l'avis a été envoyé aux facultés.



**SEESUS**  
SYNDICAT DES EMPLOYÉES  
ET EMPLOYÉS DE SOUTIEN  
DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE  
SCFP 7498

## **Comité de santé et sécurité au travail**

*Rapport de comité 2024-2025*

Quelques dossiers concernant des risques pour la santé-sécurité des employés ont été complétés. Chaque dossier a été discuté lors des rencontres du comité. Le comité a reçu près d'une soixantaine de rapports d'accident touchant des SEESUS et chaque membre a eu le droit à un suivi qui variait d'intensité en fonction de la gravité du cas.